

Procès-verbal du conseil municipal du 06/03/2026

Qui s'est déroulé à 15h00 à la salle de réunion de la piscine sous la présidence de M. Jean-Pierre ALIBERT.

Présents : Mrs ALIBERT Jean-Pierre, Mr PAULHE Jérémy, MELANO Philippe, COUGOULE Gilles, PECHOABIERTO Pascal, GINESTE Christian, VAYSETTES Joël, Mmes LOISEAU Patricia, CAZOTTES Emmanuelle, CURNUT Marie,

Absents : AURIOL Daniel

Secrétaire de séance : Mr COUGOULE G.

Mr ALIBERT informe le conseil que Mr AURIOL Daniel a donné procuration à Mr GINESTE Christian.

Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de la réunion du 04 décembre 2025
- Compte-rendu des Décisions du Maire prises par délégation
- Approbation et vote des Comptes Financiers Uniques (CFU) 2025
- Affectation des résultats 2025
- Redevance « Performance des systèmes d'assainissement collectif » pour l'année 2026
- Redevance « Performance des réseaux d'eau potable » pour l'année 2026
- Déclassement d'une partie de parcelle en domaine privé – La Romiguière
- Embauches saisonnières
- Financement des Travaux du Centre d'Incendie et de Secours
- Bien soumis à droit de préemption : Déclaration d'Intention d'Aliéner de terrains de 108 m², située dans le hameau de Brengues, au prix de 1 200 €.
- Questions diverses

Mr Le Maire donne la présidence de la séance du conseil à Mr VAYSETTES Joël 2ème adjoint qui l'accepte.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 04 décembre 2025 : Le conseil est POUR à l'unanimité

Compte-rendu des Décisions du Maire :

Mr VAYSETTES informe le conseil des décisions du Maire

- Admission en non-valeur des titres de recettes suivants sur le budget communal pour un **montant total de 100.48 €**

Exercice	Réf. titre	Motif de présentation	Montant
2022	T-699-1	RAR inférieur au seuil de poursuite	0.48 €
2022	T-87-1	Poursuite sans effet (URSSAF)	100.00 €

- Renouvellement de l'adhésion 2026 à l'Association Nationale des Elus de la Montagne (ANEM) : 172.14 €
- Renouvellement de l'adhésion 2026 au CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) : 75.00 €
- Encaissement d'indemnités versées par le CIGAC, d'un montant de 115.17 € pour période d'arrêt maladie

Approbation et vote des Comptes Financiers Uniques (CFU) 2025 :

Mr VAYSSTES présente les comptes financiers des 6 budgets,

Mr VAYSSETTES demande à Mr Le Maire de quitter la séance le temps de passer aux votes des CFU

	Nombre de présents	Nombre de votants	Votes blancs	Votes exprimés	Majorité absolue (moitié +1)	Pour	Contre
Budget général	9	10		10	6	9	1
Eau- Assainissement	9	10		10	6	8	2
Station-service	9	10		10	6	9	1
Photovoltaïque	9	10		10	6	9	1
Maison pour personnes âgées	9	10	1	9	5	8	1
Lotissement	9	10	1	9	5	8	1

Les Comptes Financiers Uniques sont validés à la majorité.

Mr Le Maire revient en séance et est informé du résultat des votes.

Affectation des résultats 2025 :

Mr VAYSSETTES propose de voter pour l'affectation des résultats 2025

	Nombre de présents	Nombre de votants	Votes blancs	Votes exprimés	Majorité absolue (moitié +1)	Pour	Contre
Budget général	10	11		11	6	10	1
Eau- Assainissement	10	11		11	6	10	1
Station-service	10	11		11	6	10	1
Photovoltaïque	10	11		11	6	10	1
Maison pour personnes âgées	10	11	1	10	6	9	1
Lotissement	10	11	1	10	6	9	1

L'affectation des résultats sont validés à la majorité.

Ci- dessous le tableau résumé :

Résultat de fonctionnement à affecter = Résultat de l'exercice N (2025) + report de résultat de N-1

Règle d'affectation :

- Si déficit => report en dépenses de fonctionnement sur N+1 (2026)
- Si excédent => affectation en priorité pour couvrir le déficit d'investissement s'il y a lieu (c/1068), le solde étant affecté dans proportion librement choisie entre Fonctionnement et Investissement

RESULTATS 2025							
		LOT 2025	PHV 2025	STS 2025	EAUASS 2025	MPA 2025	COMMUNE 2025
A	RECETTES FONCTIONNEMENT N	11 400.00	12 805.96	150 991.36	140 960.05	288 742.79	2 251 372.31
B	DEPENSES FONCTIONNEMENT N	0.00	13 465.23	157 878.14	125 601.36	101 539.43	2 163 767.13
C	A-B = RESULTAT COURANT ANNEE N	11 400.00	-659.27	-6 886.78	15 358.69	187 203.36	87 605.18
D	EXCEDENT/DEFICIT REPORTE DE N-1	-88 837.27	-3 395.23	71 907.18	-5 364.93	7 918.58	200 946.73
E	C+D = RESULTAT A REPORTER OU AFFECTER	-77 437.27	-4 054.50	65 020.40	9 993.76	195 121.94	288 551.91
F	RECETTES INVESTISSEMENT N	0.00	7 325.00	3 246.80	78 419.92	175 348.63	306 961.29
G	DEPENSES INVESTISSEMENT N	0.00	4 974.81	1 847.00	66 642.69	190 938.97	241 711.69
H	F-G =RESULTAT COURANT ANNEE N	0.00	2 350.19	1 399.80	11 777.23	-15 590.34	65 249.60
I	EXCEDENT/DEFICIT REPORTE DE N-1	45 729.56	17 280.67	2 212.20	415 271.49	-175 348.63	-10 473.41
J	H+I = RESULTAT INVESTISSEMENT N	45 729.56	19 630.86	3 612.00	427 048.72	-190 938.97	54 776.19
K	RAR RECETTES - RAR DEPENSES	0.00	0.00	0.00	-188 694.18	0.00	-76 183.46
L	J + K = RESULTAT A REPORTER SUR N+1	45 729.56	19 630.86	3 612.00	238 354.54	-190 938.97	-21 407.27

Budget Lotissement :

Investissement : Excédent reporté au BP 2026 : 45 729.56 €
Fonctionnement : Déficit reporté au BP 2026 : - 77 437.27 €

Budget Photovoltaïque :

Investissement : Excédent reporté au BP 2026 : 19 630.86 €
Fonctionnement : Déficit reporté au BP 2026 : - 4 054.50 €

Budget Station-service :

Investissement : Excédent reporté au BP 2026 : 3 612.00 €
Fonctionnement : Excédent reporté au BP 2026 : 65 020.40 €

Budget Eau-Assainissement :

Investissement : Excédent reporté au BP 2026 : 238 354.54 €
Fonctionnement : Excédent reporté au BP 2026 : 9 993.76 €

Budget Maison Personnes Agées :

Investissement : Déficit reporté au BP 2026 : - 190 938.97 €
Fonctionnement : Part du fonctionnement affecté au c/1068 : 190 938.97 € couvre déficit invest.
Fonctionnement : Excédent reporté au BP 2026 : 4 182.97 €

Budget Général :

Investissement : Déficit reporté au BP 2026 : - 21 407.27 €
Fonctionnement : Part du fonctionnement affecté au c/1068 : 21 407.27 € couvre déficit invest.
Fonctionnement : Excédent reporté au BP 2026 : 267 144.64 €

Redevance « Performance des systèmes d'assainissement collectif » pour l'année 2026 :

Mr VAYSSETTES informe le conseil que d'après le simulateur de modulation de la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif, fourni par l'Agence de l'Eau, le tarif de la contrevaleur à appliquer pour toute facture émise en 2026 s'établit à 0.094 €/m3.

Le Conseil est POUR à l'unanimité

Redevance « Performance des réseaux d'eau potable » pour l'année 2026 :

Mr VAYSSETTES informe le conseil que d'après le simulateur fourni par SISPEA, la redevance « Performance des réseaux de distribution d'eau potable » pour toute facture émise en 2026 s'établit à 0.09 €/m3.

Le Conseil est POUR à l'unanimité

Déclassement d'une partie de parcelle en domaine privé – La Romiguière :

Mr VAYSSETTES informe le conseil que la commune souhaite créer une nouvelle parcelle issue de la parcelle M 682 à la Romiguière, au droit de la « maison Vayssière », Cela permettra de privatiser le devant de porte de ce logement locatif, et de l'y adjoindre en cas de cession de celui-ci, il est nécessaire de déclasser cette partie de parcelle.

Le Conseil est POUR à l'unanimité

Concernant le morceau de terrain au droit de la grange, il sera nécessaire d'ouvrir une enquête publique, et ce point sera mis à l'ordre du jour après les élections municipales et la mise en place du nouveau conseil municipal. Il faut faire passer le géomètre pour valider les délimitations.

Embauches saisonnières :

Mr VAYSSETTES informe le conseil que pour l'anticipation des embauches d'été, il est proposé au conseil l'embauche de :

- 1 Agent technique espaces verts – du 15/04 au 15/09 -
- 1 Agent technique ménage des locaux – Entre le 1^{er} et le 15/06 au 15/09
- 2 Agents d'accueil-régisseurs pour la piscine municipale – 15/06 au 16/09
- Emploi des jeunes à partir de 16 ans

Le Conseil est POUR à l'unanimité

Financement des Travaux du Centre d'Incendie et de Secours :

Mr VAYSSETTES informe le conseil que le SDIS envisage la rénovation et l'extension du centre d'incendie et de secours de Villefranche de Panat, dont dépend la commune.

Le sujet a déjà été abordé lors du dernier conseil.

Le coût d'opération prévisionnel à ce jour est estimé à 474 806 € HT. Le plan de financement

prévisionnel s'établit ainsi :

- Participation des communes défendues : 50 % du coût HT de l'opération, avec répartition au prorata de la population communale, soit une prévision de 26 831 € pour le Truel
- Participation du Conseil Départemental : 48 % du coût HT de l'opération,
- SDIS : Solde.

Pour la commune du TRUEL le montant à payer serait de 26830,87 euros.

Il a été convenu que l'opération sera réalisée sur deux ans, donc l'aide sera versée en deux fois, sur le budget 2026 et le budget 2027.

La maîtrise d'ouvrage sera confiée au SDIS et une convention d'accompagnement financier sera arrêtée au vu du résultat de la consultation des entreprises.

Le Conseil est POUR à l'unanimité

Bien soumis à droit de préemption : Déclaration d'Intention d'Aliéner de terrains de 108 m², située dans le hameau de Brengues,

Mr VAYSSETES quitte la séance le temps d'aborder ce sujet qui le concerne.

Mr Le Maire informe le conseil que c'est une parcelle que souhaite acheter les propriétaires de la maison vendue par la commune.

Le Conseil est CONTRE la préemption à l'unanimité.

Questions diverses :

Gérance du camping pour la saison 2026 :

Mr VAYSSETTES informe le conseil que les gérants de l'année dernière souhaitent reprendre la gérance en 2026. On reconduit à l'identique les conditions de 2025.

Assainissement de la Maison _____ au carrefour du lotissement :

Mr Le Maire informe le conseil qu'une étude est en cours pour raccorder à l'assainissement communal la maison de Mr _____, en attente de la réception des devis.

Une proposition va leur être faite pour en profiter de sécuriser l'entrée au Lotissement quand on vient du TRUEL

La visibilité est nulle, et il y a un risque d'accident.

Chapiteau communal :

Mr Le maire informe le conseil que la commune possède 2 chapiteaux.

Cette année il y a plusieurs demandes de location pour des activités associatives ou privées.

Mr Le Maire propose de les louer ; il faudra déterminer un prix de location lors d'un prochain conseil.

Tous les sujets ayant été abordés la séance est levée à 17h00.

**ALIBERT Jean-Pierre,
Le Maire**



**COUGOULE Gilles,
secrétaire de séance**

